

Engagement lisibilité – Tableau de garanties 2026

Solution Groupama Santé - contrat santé responsable



Document non contractuel, fourni à titre d'information

Contrat d'assurance santé responsable ¹	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Hospitalisation				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière avec nuitée (sur demande du patient)	-	35 € par jour	65 € par jour	90 € par jour
Séjour avec actes lourds :				
L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé.				
Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé				
Frais de séjour				
Frais de séjour en secteur privé	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO				
Honoraire du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO) en secteur privé	100 % BR	170 % BR	220 % BR	400 % BR
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)				
Honoraire du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO) en secteur privé	100 % BR	150%BR	200 % BR	200 % BR
Séjour sans actes lourds :				
L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé..				
Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public				
Frais de séjour				
Frais de séjour en secteur privé	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR

Les garanties exprimées en pourcentage de la base de remboursement (BR) intègrent les remboursements du régime obligatoire d'assurance maladie.

Engagement lisibilité – Tableau de garanties 2026

Solution Groupama Santé - contrat santé responsable



Document non contractuel, fourni à titre d'information

Contrat d'assurance santé responsable ¹	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Soins courants				
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)				
Consultation d'un médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	100 % BR	150 % BR	170 % BR	300 % BR
Consultation d'un médecin traitant pédiatre pour un enfant de 2 à 6 ans	100 % BR	150 % BR	170 % BR	300 % BR
Consultation d'un médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, ...)	100 % BR	150 % BR	170 % BR	300 % BR
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO				
Consultation d'un médecin traitant pédiatre pour un enfant de 2 à 6 ans	100 % BR	150 % BR	170 % BR	300 % BR
Consultation d'un médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, ...)	100 % BR	150 % BR	170 % BR	300 % BR
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)				
Consultation d'un médecin traitant pédiatre pour un enfant de 2 à 16 ans	100 % BR	130 % BR	150 % BR	200 % BR
Consultation d'un médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, ...)	100 % BR	130 % BR	150 % BR	200 % BR
Matériel médical				
Achat d'une paire de béquille	100 % BR	130 % BR	150 % BR	300 % BR

Les garanties exprimées en pourcentage de la base de remboursement (BR) intègrent les remboursements du régime obligatoire d'assurance maladie.

Engagement lisibilité – Tableau de garanties 2026

Solution Groupama Santé - contrat santé responsable

Document non contractuel, fourni à titre d'information

Contrat d'assurance santé responsable ¹	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Dentaire				
Soins et prothèses 100% santé²				
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	100 % Honoraires Limite de Facturation	100 % Honoraires Limite de Facturation	100 % Honoraires Limite de Facturation	100 % Honoraires Limite de Facturation
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes pré-molaires	100 % Honoraires Limite de Facturation	100 % Honoraires Limite de Facturation	100 % Honoraires Limite de Facturation	100 % Honoraires Limite de Facturation
Soins (hors 100% santé)²				
Détartrage	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Prothèses (hors 100% santé)²				
Couronne céramo-métallique sur molaires	100 % BR	200 %BR	250 %BR	350 %BR
Couronne céramo-métallique sur molaires (réseau Sévéane) [*]	100 % BR	200 %BR	250 %BR	350 %BR
Orthodontie (moins de 16 ans)				
Orthodontie (moins de 16 ans) - traitement par semestre (6 semestres max.)	100 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR

Les garanties exprimées en pourcentage de la base de remboursement (BR) intègrent les remboursements du régime obligatoire d'assurance maladie.

Engagement lisibilité – Tableau de garanties 2026

Solution Groupama Santé - contrat santé responsable

Document non contractuel, fourni à titre d'information

Contrat d'assurance santé responsable ¹	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Optique				
Equipement 100% santé²				
Equipement optique monture + verres simples	100 % Prix Limite de Vente	100 % Prix Limite de Vente	100 % Prix Limite de Vente	100 % Prix Limite de Vente
Equipement optique monture + verres progressifs	100 % Prix Limite de Vente	100 % Prix Limite de Vente	100 % Prix Limite de Vente	100 % Prix Limite de Vente
Equipement (hors 100% santé)²				
Equipement optique monture + verres simples	100 % BR	110 €	150 €	170 €
Equipement optique monture + verres progressifs	100 % BR	200 €	230 €	250 €
Equipement optique monture + verres simples (réseau Sévéane) [*]	100 % BR	Prise en charge intégrale des verres parmi une sélection de verres Sévéane + 65 € pour la monture	Prise en charge intégrale des verres parmi une sélection de verres Sévéane +100 € pour la monture	Prise en charge intégrale des verres parmi une sélection de verres Sévéane +100 € pour la monture
Equipement optique monture + verres progressifs (réseau Sévéane) [*]	100 % BR	Prise en charge intégrale des verres parmi une sélection de verres Sévéane + 65 € pour la monture	Prise en charge intégrale des verres parmi une sélection de verres Sévéane +100 € pour la monture	Prise en charge intégrale des verres parmi une sélection de verres Sévéane +100 € pour la monture
Lentilles				
Lentilles non prises en charge par le régime obligatoire (forfait annuel)	-	65 €	80 €	145 €
Chirurgie réfractive				
Chirurgie réfractive : opération correctrice de la myopie	-	155 €	230 €	460 €

Les garanties exprimées en pourcentage de la base de remboursement (BR) intègrent les remboursements du régime obligatoire d'assurance maladie.

* Réseau Sévéane : réseau partenaire de professionnels de santé en optique, en dentaire, en implantologie et en audiologie.

Engagement lisibilité – Tableau de garanties 2026

Solution Groupama Santé - contrat santé responsable

Document non contractuel, fourni à titre d'information

Contrat d'assurance santé responsable ¹	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Aides auditives				
Equipement 100% santé²				
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	100 % Prix Limite de Vente	100 % Prix Limite de Vente	100 % Prix Limite de Vente	100 % Prix Limite de Vente
Equipement (hors 100% santé)²				
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans (part régime obligatoire incluse)	400 €	500 €	750 €	1 000 €

Les garanties exprimées en euros intègrent les remboursements du régime obligatoire d'assurance maladie.

Engagement lisibilité – Tableau de garanties 2026

Solution Groupama Santé - contrat santé responsable

Document non contractuel, fourni à titre d'information

Contrat d'assurance santé responsable ¹	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Autres exemples de remboursement en euros				
Optique				
Lentilles non prises en charge par le régime obligatoire (forfait annuel) (réseau Sévène) [*]	-	80 €	95 €	155 €
Dentaire				
Orthodontie (plus de 16 ans)	-	-	300 €	600 €
Implantologie	-	100 €	300 €	600 €
Médecine Douce				
Prescriptions non prises en charge par le RO (homéopathie, vaccins, moyens contraceptifs, examens d'ostéodensitométrie)	-	40 €	50 €	100 €
Médecines douces (ostéopathie, chiropractie, psychologie, chiropractie, pédicurie-podologue)	-	Jusqu'à 2 séances à 50 €	Jusqu'à 3 séances à 50 €	Jusqu'à 3 séances à 60 €

* Séances pratiquées par un professionnel de santé référencé RPPS / ADELI 4

Tableau de garanties du contrat Groupama Santé

1 : Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé

2 : Tels que définis réglementairement et et visés aux articles L.871-1 et R. 871-2 du code de la sécurité sociale

3 : Les équipements en optique (monture + verres) sont remboursés à raison d'un équipement tous les deux ans sauf enfant de moins de 16 ans, l'équipement est alors remboursé une fois par an – sauf en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue.

4 : RPPS = Répertoire Partagé des Professionnels intervenants dans le système de Santé / ADELI = répertoire ADELI (Automatisation DEs Listes) : registres de recensement des professionnels de santé

La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

Prix limite de vente / Honoraire de Facturation

Frais réels : remboursement dans la limite de la dépense effectuée.

Ce document présente des extraits du tableau de garanties du contrat complémentaire santé Groupama Santé (garanties Métropole). Il ne peut se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé.